

dans toute partie de la province échappant à la juridiction municipale, y compris un groupe septentrional appelé "colons du Nord". L'insuline est fournie gratuitement aux diabétiques qui n'ont pas le moyen de l'acheter. Le 1er janvier 1945, la loi des services de santé est entrée en vigueur et son application relève partiellement de cette division. Les services médicaux et hospitaliers et les médicaments sont fournis aux frais de la province aux pensionnaires âgés et aveugles et aux personnes qui sont à leur charge, de même qu'aux bénéficiaires des allocations aux mères et à leurs enfants. Environ 24,700 personnes bénéficient des dispositions de cette loi. (13) La Division de l'aptitude physique et de la récréation encourage, organise et seconde les activités sociales, culturelles et athlétiques. (14) La Division de l'hygiène industrielle fournit un service de consultation aux organismes patronaux, ouvriers et gouvernementaux sur des questions relatives à la santé dans l'industrie, évalue par des méthodes scientifiques les dangers qu'offrent les occupations pour la santé, dirige un laboratoire d'hygiène industrielle; elle fait des recommandations sur les meilleurs moyens de supprimer les dangers et s'assure que des mesures efficaces de surveillance sont appliquées.

Commission d'organisation des services de santé.—A cette Commission incombe la tâche de préparer des programmes devant assurer des facilités et des services de santé de tous genres. Elle répartit le coût de ces services et évalue les besoins des différentes régions en matière de services de divers genres. Elle agit comme organisme consultatif pour les régions locales qui désirent fournir ces services à leurs habitants. On se propose de diviser la province en quatorze régions sanitaires; deux ont été établies: la région sanitaire n° 1 de Swift Current et la région sanitaire de Weyburn-Estevan.

La Commission exerce certaines fonctions administratives relativement à l'administration des subventions pour soins médicaux, aux recommandations concernant les régions d'hôpital et aux subventions aux hôpitaux pour dépenses au compte capital. Elle doit approuver les règlements et les contrats pour tous les genres d'entreprises municipales. La Commission est conseillée par un comité consultatif bénévole composé de représentants de quelque 29 associations laïques et professionnelles de la province.

Commission du cancer.—Cette commission, créée en 1930, a établi à Regina et à Saskatoon des cliniques de consultation, de diagnostic et de traitement pour le cancer. Une usine de Saskatoon produit du radon. Ces services, y compris les services chirurgicaux à l'une ou l'autre de ces cliniques, sont aux frais de la province.

Poliomyélite.—Le traitement gratuit des cas de cette maladie est fourni à Saskatoon et à Regina.

Tuberculose.—Des services de diagnostic et de traitement gratuits sont fournis dans trois sanatoriums et un certain nombre de cliniques par la Ligue antituberculeuse de la Saskatchewan. Ces services sont défrayés au moyen de subventions provinciales et de frais per capita payés par les municipalités. Des relevés annuels se poursuivent dans toute la province, les régions où l'incidence de la maladie est plus élevée jouissant de la priorité sur les autres. Ces relevés sont défrayés au moyen de souscriptions volontaires.

Alberta.—Le Ministère de la Santé publique administre toutes les questions de santé publique de la province; il comprend les divisions suivantes: maladies contagieuses; génie sanitaire et assainissement; enseignement de l'hygiène publique; laboratoire; lutte contre la tuberculose; service public d'infirmières; hôpitaux municipaux; inspection des hôpitaux; hygiène sociale; statistiques vitales; hygiène mentale; hygiène dentaire; entomologie et cancer.